

CONSEIL DE L'EUROPE COUNCIL OF EUROPE

Strasbourg, le 17 juillet 1974

DECS/EGT (74) 46

Fr. seulement



COE096022

COMITE DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL ET TECHNIQUE

2ème réunion des correspondants nationaux pour
la formation continue des enseignants

Strasbourg, 3 - 5 septembre 1974

Avant-projet d'inventaire succinct des centres
et des institutions qui, au plan européen, national
ou régional, s'occupent de la formation continue des enseignants

CHAPITRES RELATIFS A LA BELGIQUE, ESPAGNE, FRANCE,
GRECE, REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE, SUISSE
ET ITALIE

BELGIQUE

1. Autorité gouvernementale :

Ministère de l'Education Nationale
Cité Administrative de l'Etat
Quartier Arcades
B - 1010 BRUXELLES

2. Centres spécialisés dans la formation continue :

Remarques générales :

Dépendant de la Direction Générale de l'Organisation des Etudes au Ministère de l'Education Nationale, c'est le "SERVICE DES ACTIVITES PARA ET EXTRASCOLAIRES ET DE PERFECTIONNEMENT DES MAITRES ET DES EDUCATEURS" qui est responsable des recyclages.

Pour la formation continue des enseignants de l'Etat, les formules suivantes sont utilisées :

- 1) recyclage dans le domaine de la connaissance et de la technique touchant simultanément un grand nombre de professeurs et utilisant des moyens comme la télévision, l'enseignement par correspondance, les conférences, etc ...
- 2) stages résidentiels de deux ou trois jours pour le recyclage sur un point bien précis à approfondir dans le programme ;
- 3) stages résidentiels de plus longue durée groupant élèves, professeurs, chefs d'établissement, inspecteurs, pour un recyclage en vue d'un changement d'attitude des professeurs ;
- 4) enfin, par équipes régionales, recyclage dans les techniques pédagogiques en vue d'une meilleure adaptation aux objectifs de l'enseignement rénové.

La Direction Générale des Etudes organise en outre une partie du recyclage du personnel enseignant avec la collaboration d'autres services : enseignement par correspondance, enseignement primaire, service national de la jeunesse et R.T.B. - Radiodiffusion, Télévision Belge.

En principe, cette formation continue est réservée aux enseignants belges. Mais il n'est pas exclu qu'à l'avenir, elle puisse être étendue aux enseignants étrangers ressortissant des Etats membres du C.C.C..

2.1 Enseignement primaire

- 2.1.1 LA DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SERVICE DE L'INSPECTION SCOLAIRE, organise chaque année, pendant les vacances de Pâques, une SEMAINE D'INFORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT PEDAGOGIQUE destinée aux membres de l'inspection et au personnel enseignant des écoles primaires officielles et libres subventionnées.

Cette semaine a lieu simultanément dans trois villes de la partie francophone du pays.

Elle connaît un rayonnement international : l'Administration des Relations Culturelles Internationales assure à l'étranger une large diffusion de la circulaire concernant leur organisation. Et chaque année, de nombreux pays y délèguent trois ou quatre pédagogues.

Conditions d'inscription

Pour les externes : 75 F représentant le droit d'inscription.

Pour les demi-pensionnaires : 275 F (y compris le droit d'inscription).

Pour les internes : 475 F (comprenant le droit d'inscription, les frais de repas et de logement).

De plus, les participants reçoivent un titre de transport pour leur déplacement en chemin de fer.

Pour les délégués étrangers, les frais d'inscription sont supportés par le Service des Relations culturelles internationales.

2.1.2 Les écoles supérieures de pédagogie

BRUXELLES Ecole supérieure de Pédagogie
rue du Parnasse, 1040 Bruxelles

LIEGE Centre d'Etudes supérieures de Pédagogie
61, rue Hors Château, 4000 Liège

Ecole supérieure de Pédagogie
52 rue du Laveu, 4000 Liège

Institut Liégeois d'Etudes pédagogiques
80, rue Jonfossé, 4000 Liège

LUXEMBOURG Ecole supérieure de Pédagogie du
Luxembourg
6600 Libramont

NAMUR Cours normaux provinciaux d'enseignement
spécial et de perfectionnement pédagogique
22, avenue Reine Astrid, 5000 Namur

Ces institutions assurent la formation continue des enseignants, surtout des instituteurs. Elles délivrent, après 3 années d'études, le diplôme d'études supérieures pédagogiques. Les cours se donnent le soir, le mercredi après-midi, et même pendant les vacances.

2.2 Enseignants du secondaire

2.2.1 Les différentes facultés organisent, sous des formes diverses, le recyclage des maîtres qu'elles ont formés. S'en occupent tout spécialement les facultés des Sciences pédagogiques.

Exemples

- à BRUXELLES (U.L.B.) les Services du Professeur Vandeveldé s'occupent spécialement du recyclage dans le domaine de l'évaluation.
- à LIEGE les Services du Professeur Clausse et du Professeur De Landsheere organisent des séances de recyclage consacrées à l'enseignement programmé.
- à LOUVAIN le Centre IMAGO envisage la méthodologie de l'évaluation dans une optique d'enseignement individualisé.
- à MONS le recyclage est organisé par le Professeur D'Hainaut en matière d'enseignement programmé, par le Professeur Breuse dans le domaine de la didactique de l'apprentissage.

2.3 La Fondation Universitaire luxembourgeoise

Siège : rue des Déportés, 140 - 6700 Arlon

La F.U.L. organise des sessions d'enseignement universitaire en matière d'architecture et d'urbanisme ainsi qu'en matières notariales. Ces sessions sont accessibles à tous les intéressés, y compris les enseignants.

A l'intention particulière de ces derniers, la F.U.L. organise des "Sessions Pédagogiques d'Eté", enseignement universitaire conçu et réalisé par la collaboration des enseignants eux-mêmes et d'éminents spécialistes d'universités belges et étrangères.

Les activités scientifiques de cette première session pédagogique d'été ont permis à 150 enseignants de suivre un total de plus de 360 heures de cours réparties en douze types d'activités différentes.

Chaque participant a pu se choisir un programme "à la carte" parmi 28 programmes possibles.

2.4 Institutions non-gouvernementales

2.4.1 L'Office Belge pour l'Accroissement de la Productivité

L'O.B.A.P. est un établissement privé reconnu d'utilité publique et géré paritairement par les partenaires sociaux (Etat - Fédération des Entreprises belges - Syndicats).

Il a son siège : 60, rue de la Concorde, 1050 Bruxelles

L'O.B.A.P. a reçu pour mission de contribuer au développement économique et social du pays, par deux voies :

- sur le plan économique, faciliter la réalisation des objectifs du programme d'expansion économique, en agissant notamment sur la qualité des facteurs de production et sur la qualité de la combinaison de ces facteurs ;
- sur le plan social, en provoquant, organisant et alimentant le dialogue des partenaires sociaux (organisations patronales et syndicales) sur les problèmes que posent, à plus ou moins long terme, le progrès économique et les conditions dans lesquelles il s'accomplit.

Avec l'accord des Directions générales de l'enseignement secondaire, officiel et libre, une action expérimentale fut entreprise dont l'objectif premier était de faire prendre conscience au personnel enseignant de la nécessité de tenir compte dans son enseignement des transformations de la vie économique et sociale.

Pour le personnel de l'enseignement technique, furent mises sur pied de nombreuses séances d'information, des journées d'études et séminaires, des visites d'entreprises, etc...

Management

Les théories du management ayant connu ces dernières années une large diffusion, l'O.B.A.P. a voulu expérimenter un nouveau type de séminaire résidentiel - réservé aux Directeurs d'établissement scolaire - et consacré :

- 1) à un aperçu des théories du management les plus répandues ;
- 2) à un examen des possibilités de transposition au plan de l'"organisation ECOLE".

375 directeurs ont pris part à 19 séminaires résidentiels de 3 journées.

2.4.2 Le Secrétariat National de l'Enseignement catholique

Le BUREAU PEDAGOGIQUE du Secrétariat de l'Enseignement catholique prend l'initiative en matière d'organisation de séances de recyclage du personnel enseignant des écoles catholiques.

Il travaille en collaboration avec les inspecteurs de l'enseignement catholique et l'Université de Louvain, l'I.C.H.E.C. (Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales) et la Centrale Chrétienne du Personnel de l'Enseignement moyen et normal libre qui organisent des sessions particulières de recyclage, des stages de perfectionnement, des journées d'études, etc...

Il assure une "GUIDANCE" des enseignants, sous forme de conseils méthodologiques.

Le BUREAU PEDAGOGIQUE assure les contacts nécessaires avec les services similaires dans les pays voisins.

Siège : 5, rue Guimard, 1040 Bruxelles.

2.4.3 L'OFFICE INTERNATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Secrétariat : 5, rue Guimard, 1040 Bruxelles.

L'O.I.E.C. favorise la collaboration de ses membres par tous services mutuels propres à assurer le développement et le perfectionnement didactique et pédagogique de l'enseignement catholique ; il se tient à cet effet au courant des initiatives privées ainsi que des dispositions législatives ou réglementaires prises sur le plan national et sur le plan international en vue de promouvoir l'éducation en ses divers degrés.

2.4.4 Le CENTRE BELGE DE PEDAGOGIE DE LA MATHEMATIQUE

Adresse : Avenue Albert, 224 - 1180 Bruxelles

Ce centre a entre autres objectifs, le recyclage des pédagogues qui s'intéressent à l'enseignement de la mathématique, de la "maternelle" à l'université.

Le Centre organise annuellement un CONGRES INTERNATIONAL, animé par des éminents professeurs belges et étrangers.

Droit d'inscription : 700 F belges
Mais gratuité pour les étudiants.

2.4.5 Le CENTRE INTERNATIONAL AUDIO-VISUEL D'ETUDES ET DE RECHERCHES (C.I.A.V.E.R.)

Siège : Huitième Rue - 7330 Saint-Ghislain

Ce Centre organise un stage international d'initiation pédagogique aux méthodes audiovisuelles structurales globales destiné aux professeurs d'anglais et d'espagnol.

Droit d'inscription : 1.500 F belges.

2.4.6 Les ASSOCIATIONS DE PERSONNEL ENSEIGNANT

Il faut mentionner également l'activité menée par les Associations de Personnel enseignant qui, par leurs conférences, congrès et documentation, participent à la formation continue des maîtres.

3. Organismes de formation continue dont la création est envisagée :

Le C.R.I.P.E.S.E. (CENTRE DE RECHERCHES INTERDISCIPLINAIRES POUR LES PROBLEMES ECONOMIQUES ET SOCIAUX DE L'EDUCATION)

Ce Centre, en voie de création, entreprendra incessamment, avec l'Université de Heidelberg et l'IREDU de l'Université de Dijon, une enquête sur les obstacles à la mobilité des enseignants.

Siège : Université de l'Etat à Mons
Place Warocqué, 17 - 7000 Mons

Divers :

Document disponible de 50 pages sur la "formation continue des enseignants en Belgique" établi par M. BREUSE, Inspecteur Général de l'Enseignement Supérieur, Rue Centrale 83 - 7360 Boussu, à l'intention de l'O.C.D.E. en 1973.

ESPAGNE

1. Autorité gouvernementale :

Ministerio de Educacion y Ciencia
Direccion General de Ordenacion Educativa
Servicio de Ordenacion del Profesorado
Calle Alcalá, 34
E - MADRID 14

2. Instituts spécialisés dans la formation continue :

2.0 La formation continue des enseignants est coordonnée par l'Instituto Nacional de Ciencias de la Educacion. Elle est assurée par les Institutos de Ciencias de la Educacion (I.C.E.) dépendant des universités. Tous les renseignements sur les programmes sont donnés par la Direccion General de Ordenacion Educativa. Chacun des I.C.E. est spécialisé dans un ou plusieurs domaines déterminés :

Enseignement préscolaire, général de base et secondaire :
I.C.E. de la Universidad Autonoma de Barcelona
Direccion : P^o Antonio Ma Claret, 171.

Didactique, administration de centres, techniques de gestion :
I.C.E. de la Universidad de Deusto (Bilbao)
Direccion : Apartado n^o 1

Création récente :
I.C.E. de la Universidad de Cordoba
Direccion : Finca "La Aduana", Carretera del Brillante.

Enseignement audiovisuel à distance :
I.C.E. de la Universidad de la Laguna
Direccion : Universidad de La Laguna, Facultad de Filosofia y Letras.

Techniques pédagogiques :
I.C.E. de la Universidad Complutense de Madrid
Direccion : Facultad de Economicas. Campus de Somosaguas.

Technologie éducative :
I.C.E. de la Universidad de Murcia
Direccion : Facultad de Derecho, Santo-Cristo 1

Processus éducatif et enseignement de la religion :
I.C.E. de la Universidad de Navarra
Direccion : Edificio Central, Universidad de Navarra, Pamplona.

Programmation et évaluation :
I.C.E. de la Universidad de Oviedo
Direccion : Quintana 34

Création récente :

I.C.E. de la Universidad de Santander
Direccion : Facultad de Ciencias, Avda. de los Castros s/n

Orientation didactique et microenseignement :

I.C.E. de la Universidad de Santiago de Compostela
Direccion : Avda. de las Ciencias s/n.

Perfectionnement des enseignants exerçant la fonction
de "tutor" (animateur) :

I.C.E. de la Universidad de Sevilla
Direccion : Escuela Tecnica Superior de Ingenieros
Industriales, Avda. Reina Mercedes, s/n.

Perfectionnement des Professeurs d'Education musicale
et orthophonie :

I.C.E. de la Universidad de Zaragoza
Direccion : Facultad de Ciencias

2.1 Enseignement primaire

I.C.E. de la Universidad Central de Barcelona
Direccion : Plaza de la Universidad.

2.2 Enseignement secondaire

Perfectionnement des Professeurs du secondaire :

I.C.E. de la Universidad de Bilbao
Direccion : Hermanos Aguirre, 1

Enseignement des langues :

I.C.E. de la Universidad de Granada
Direccion : Calle Duquesa, 18

Enseignement linguistique :

I.C.E. de la Universidad Autonoma de Madrid
Direccion : Canto Blanco. El Goloso.

Enseignement des langues :

I.C.E. de la Universidad de Salamanca
Direccion : Patio de Escuelas s/n.

Linguistique et orientation scolaire :

I.C.E. de la Universidad de Valencia
Direccion : Nave 2.

2.3 Enseignement technique et professionnel

Ecoles techniques :

I.C.E. de la Universidad Politecnica de Barcelona
Direccion : Escuela Tecnica Superior de Ingenieros
Industriales.

Enseignement technique et direction de centres de formation professionnelle :

I.C.E. de la Universidad Politecnica de Madrid

Direccion : Calle Cea Bermudez, 12

Formation professionnelle, programmation et évaluation :

I.C.E. de la Universidad Politecnica de Valencia

Direccion : Camino de Vera s/n.

FRANCE1. Autorité gouvernementale :

Ministère de l'Education Nationale
110, rue de Grenelle
F - 75007 PARIS

2. Centres spécialisés dans la formation continue :2.1 Enseignement primaire

2.1.1 Les maîtres du premier degré peuvent

- devenir en 2 ans professeurs d'enseignement général de collège (P.E.G.C.)
Un centre par académie.
- devenir maîtres de l'enfance inadaptée après avoir passé avec succès le Certificat d'Aptitude à l'Enfance Inadaptée (C.A.E.I.)
(centres nationaux et régionaux).
- suivre une formation approfondie de psychologie qui leur permet de devenir en 2 ans psychologues scolaires
(instituts à Paris - Aix - Besançon - Bordeaux - Caen - Grenoble).

Les formules de stages proposées sont de deux types :

- les stages de longue durée (3 mois), stages de formation globale envisageant tous les aspects de la rénovation pédagogique.
- les stages d'une durée moyenne (6 semaines) sont plutôt axés sur une dominante, soit une discipline, soit un thème particulier.

2.1.2 Formation des formateurs

Le développement de la formation continue est rendu possible par celui de la formation des formateurs : Directeurs et professeurs d'Ecole Normale (P.E.N.) suivent des stages à Caen, Dijon, Toulouse, ainsi qu'Inspecteurs départementaux de l'Education Nationale (I.D.E.N.) qui participent depuis 1970, soit à des stages spécifiques pour poursuivre leur propre formation, soit à des stages communs avec les autres formateurs.

Des équipes d'animation pédagogique ont été constituées sur le plan académique et départemental et parfois même au niveau des circonscriptions. Elles ont un rôle essentiel de coordination des opérations de formation continue.

2.2 Enseignement secondaire - général -

- 2.2.0 L'enseignement secondaire étant extrêmement diversifié, on n'a pas encore établi à ce niveau un plan général de formation permanente comme dans l'enseignement élémentaire. Cependant, le projet de loi portant réforme de l'enseignement du second degré qui est actuellement en cours d'élaboration se préoccupera particulièrement de ce problème : il doit permettre, en effet, de mettre en place un système global de formation permanente des professeurs de l'enseignement secondaire.
- 2.2.1 Des stages ont lieu annuellement, touchant les différentes disciplines enseignées dans les lycées et collèges. Ils ont lieu au niveau national ou académique et sont organisés autour d'une matière particulière ou d'un domaine spécifique de l'enseignement du second degré.
- 2.2.2 Chaque fois qu'intervient une modification de structure, des stages sont organisés pour aider les professeurs à s'adapter aux formes nouvelles de leur enseignement.
- 2.2.3 Un effort particulier est fait pour les professeurs de mathématiques enseignant dans les lycées, C.E.S. et C.E.G.. Il était important en effet d'assurer leur recyclage en mathématiques modernes du fait de l'introduction des nouveaux programmes dans les premier et second cycles.
C'est pourquoi furent créés, en 1968, 25 Instituts de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques (I.R.E.M.) qui se consacrent pour l'essentiel à la mise à jour des connaissances, des langages et des méthodes que doivent utiliser dans leur métier les maîtres déjà en fonction.
- 2.2.4 Il convient également de signaler l'institution récente de stages de formation d'enseignants en vue de l'introduction de l'informatique dans l'enseignement des établissements du second degré.

2.3 Enseignement technique et professionnel

- 2.3.1 Actions concernant les maîtres de l'enseignement technologique
Le perfectionnement des maîtres de l'enseignement technologique est en effet indispensable pour que la formation donnée aux élèves soit parfaitement adaptée à l'évolution des techniques et aux besoins de l'économie ; il s'inscrit dans le cadre de la politique active du Ministère de l'Education Nationale en faveur de l'ouverture de notre enseignement sur le monde moderne et d'une meilleure préparation des élèves à la vie active.

Ces actions de perfectionnement bénéficient également aux élèves des cours professionnels et des cours de promotion sociale dont le fonctionnement est assuré, en majorité, par les maîtres des établissements scolaires de l'enseignement technologique.

2.3.2. Le Centre de Recherches Pédagogiques des Enseignements Technologiques (C.R.P.E.T.) 39, rue de la Roquette, 75011 Paris

chargé de l'organisation de nombreuses actions de perfectionnement des maîtres et d'actualisation des connaissances. Tenant compte de l'évolution de la technologie des métiers, le C.R.P.E.T. contribue à la modernisation des méthodes pédagogiques et des méthodes de travail et à l'organisation de la concertation des maîtres.

2.3.3 Il est intéressant, en conclusion, de signaler les stages d'enseignants en milieu industriel. Les enseignants concernés appartiennent à tous les niveaux d'enseignement et sont placés en position de "consultants" dans les entreprises selon leur spécialité : service du contentieux pour un juriste, laboratoires pour un physicien ...

L'objet de ces expériences concrètes est moins le perfectionnement professionnel des enseignants que leur sensibilisation à la vie économique et leur meilleure adaptation à des méthodes pédagogiques en prise directe avec la réalité.

GRECE

1. Autorité gouvernementale :

Ministère de l'Education Nationale et des Cultes
Direction Générale de l'Enseignement Général
Rue Métropoléos 15 (TT 118)

GR - ATHENES

2. Centres spécialisés dans la formation continue :

Le recyclage est obligatoire dans :

2.1 Didascalée de l'enseignement primaire

- a) Instituteurs de l'enseignement primaire
 - recyclage de longue durée (deux ans) ;
 - admission par voie de concours d'enseignants en service dans l'Enseignement Public depuis au moins six ans et âgés de 40 ans au maximum ;
 - études concernées : sciences, histoire, mathématiques, physique, organisation de l'enseignement, travaux pratiques sur la technique méthodologique de l'enseignement.
- b) Institutrices des écoles maternelles
Cette forme de recyclage, prévue par la loi, va commencer à partir de l'année 1974-75.
- c) Perfectionnement de courte durée
 - personnel enseignant aux écoles primaires et aux écoles maternelles (amélioration du niveau de formation théorique et pratique). Durée : 6 mois ;
 - formation spéciale sur l'usage des moyens audiovisuels et des instruments de laboratoire de Sciences expérimentales ;
 - séminaires de très courte durée destinés aux Directeurs des écoles primaires et aux Inspecteurs de l'enseignement primaire dont le but est l'information sur leurs fonctions d'ordre administratif ;
 - recyclage spécial des instituteurs en vue de leur spécialisation dans l'enseignement des enfants arriérés. Durée : 6 mois à un an.
Admission : par voie de concours.

La loi ne prévoit aucune possibilité ni d'enseignement pour les professeurs étrangers, ni d'inscription pour les étudiants étrangers. C'est parce que jusqu'à présent ce n'en fut jamais le cas.

2.2 Didascalée de l'enseignement secondaire

- les études poursuivies dans cet établissement consistent en des cours, des recherches et des travaux pratiques.
- le recyclage qui a lieu dans le Didascalée de l'enseignement secondaire est de trois sortes :
 - a) formation relative à la méthodologie de l'enseignement qui est réservé aux jeunes professeurs qui entrent pour la première fois dans l'enseignement ;
 - b) perfectionnement de courte durée du personnel enseignant étant déjà en service. Durée : 6 mois à un an ;
 - c) perfectionnement de longue durée (deux ans).
Admission par voie de concours des professeurs de l'enseignement secondaire ayant un service de 10 à 15 ans au maximum.
Disciplines suivies se rapportent à la science ou aux sciences.

La loi ne prévoit aucune possibilité pour que des professeurs étrangers enseignent dans le Didascalée de l'enseignement secondaire ou que des étudiants étrangers s'y inscrivent en vue de poursuivre des études. Mais les professeurs d'Universités étrangères peuvent faire des conférences sur des sujets qui se rapportent au programme d'études du Didascalée.

2.3 Ecole de formation du personnel enseignant aux écoles techniques et professionnelles

SCHOLI EKPAIEDFTIKON LITOURGON TECHNIKIS KAI EPAGELMATIKIS EKPAIDEFSEOS (S.E.L.E.T.E.)

La tâche de cette école consiste dans la formation pédagogique de base du personnel enseignant des écoles de l'enseignement technique et professionnel.

En plus, elle s'occupe du recyclage et du perfectionnement de ce personnel. En principe, les étudiants de cette école sont déjà des diplômés, soit d'une école d'ingénieurs soit d'une autre de l'enseignement supérieur universitaire.

La formation pédagogique qu'ils y reçoivent peut être considérée comme un recyclage.

Dans cet établissement, des sections spécialisées préparent le personnel destiné aux écoles techniques de toutes les branches de production et de construction.

La durée des études dépend de la spécialité poursuivie et elle est de six mois à un an.

Des séminaires de courte durée peuvent aussi être organisés en vue d'un recyclage dont le but est l'information sur les évolutions récentes de la science de la pédagogie et des autres sciences.

REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

1. Autorité gouvernementale :

Sekretariat der Ständigen Konferenz des Kultusminister
der Länder in der Bundesrepublik Deutschland.
Nassestrasse 8
D 53 BONN

2. Centres et instituts de formation continue :

Les centres et instituts de formation continue des
"Länder" englobent en principe toutes les catégories d'en-
seignants de tous les niveaux. Les inscriptions se font
auprès du "Staatliches Schulamt" de chaque "Land".

Baden-Württemberg

Staatliche Akademie Calw
726 Calw

Staatliche Akademie Comburg
717 Schwäbisch Hall

Bayern

Akademie für Lehrerfortbildung
888 Dillingen a.d. Donau

Berlin

Senatsverwaltung für Schulwesen
1 Berlin 19, Bredtschneiderstrasse 5-8
(Durchführung der Veranstaltungen in
Zusammenarbeit mit zahlreichen
Institutionen)

Bremen

Schulpraktisches Institut der Freien
Hansestadt Bremen
28 Bremen 1
Humboldtstrasse 183

Hamburg

Institut für Lehrerfortbildung
2 Hamburg 6
Felix-Dahn-Strasse 3

Hessen

Hessisches Institut für Lehrerfortbildung
- Hauptstelle Reinhardswaldschule -
3501 Fuldatal I, Schocketal

Niedersachsen

Niedersächsische Lehrerfortbildung
Veranstaltungsverzeichnis herausgegeben von:
Niedersächsisches Kultusministerium
3 Hannover, Am Schiffgraben 12

Nordrhein-Westfalen

Landesinstitut für schulpädagogische
Bildung
4 Düsseldorf-Nord,
Tersteegenstrasse 30

Rheinland-Pfalz

Institut für Lehrerfort - und -
weiterbildung der Gemeinnützigen
Gesellschaft zur Förderung von Bildung
und Wissenschaft mbH.
65 Mainz
Dagobertstrasse 20

Staatliches Institut für Lehrerfort -
und - weiterbildung
672 Speyer
Butenschönstrasse

Saarland

Staatliches Institut für Lehrerfortbildung
66 Saarbrücken 1
Saaruferstrasse 32

Schleswig-Holstein

Landesinstitut für Theorie und Praxis
der Schule
23 Kiel
Schauenburger Strasse 112

3. Institutions non gouvernementales :

Un certain nombre d'institutions non gouvernementales s'occupent de la formation continue des enseignants. Par exemple : l'AEDE/EEB, les Maisons de l'Europe (FIME), et d'autres académies pour l'éducation des adultes.

4. Divers :

4.1 Liste des centres en Bavière :

Akademie für Lehrerfortbildung Dillingen
8880 Dillingen/Donau
Kardinal-von-Waldburg-Str. 7

Institut für Lehrerfortbildung Gars
8096 Gars am Inn
Kirchplatz 65
(Fortbildung für kath. Religionslehrer)

Institut für Lehrerfortbildung Heilsbronn
8802 Heilsbronn
Neue Abtei, Postfach 43
(Fortbildung für evangelische Religions-
lehrer)

Regierung von Mittelfranken
88 Ansbach
Postfach 606

Regierung von Niederbayern
83 Landshut 2
Postfach

Regierung von Oberbayern
8 München 22
Postfach

Regierung von Oberfranken
858 Bayreuth 1
Postfach 748

Regierung von Schwaben
89 Augsburg 1
Postfach

Regierung der Oberpfalz
84 Regensburg 2
Postfach 322

Regierung von Unterfranken
87 Würzburg 2
Postfach

Päd. Institut der Stadt Nürnberg
85 Nürnberg 2
Insel Schütt 5

Päd. Institut der Stadt München
8 München 22
Herrnstrassé 19

Akademie für politische Bildung
8132 Tutzing
Buchensee

Evangelische Akademie Tutzing
8132 Tutzing
Schloss-Str. 2

Kath. Akademie in Bayern
8 München 40
Mandlstrasse 23

4.2 Stages de formation continue ouverts aux enseignants étrangers

A partir de 1974, six "Länder" offrent 48 places à des enseignants venant des Etats membres du C.C.C.

SUISSE1. Autorité gouvernementale :

Centre suisse de Documentation en matière d'enseignement
et d'éducation
Palais Wilson
52, rue des Pâquis
CH - 1211 GENEVE

L'enseignement primaire, secondaire et universitaire dépend des départements cantonaux.

La Suisse possède plusieurs centres cantonaux ou régionaux qui s'occupent du perfectionnement des enseignants pour l'enseignement général ou professionnel. Toutefois, il n'y a que deux institutions qui au plan national sont à même de développer une coopération internationale :

Le Centre suisse pour le perfectionnement professionnel des professeurs de l'enseignement secondaire, qui a son siège à Lucerne,
Guggistrasse 7, Postfach
CH - 6000 Luzern 4 tél. 041/42.1.4.96 et 97; réserve
annuellement 15 places pour des enseignants des Etats membres du C.C.C.

L'institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle, à Berne
Morgartenstrasse 2
CH - 3014 Bern tél. 031/42.88.71.

2. Centres spécialisés dans la formation continue :

Le Centre de Lucerne organise des cours et séminaires de perfectionnement à l'intention des professeurs des gymnases, des écoles normales et des écoles techniques supérieures (branches théoriques) qui sont des enseignants du 2e cycle de l'enseignement secondaire général. En 1972, quatre séminaires et colloques généraux ont été organisés et 22 cours spéciaux. Un total de 1.400 professeurs y ont pris part dont 18 enseignants venus de l'étranger.

3. Instituts spécialisés dans la formation continue :

L'Institut pédagogique suisse pour la formation professionnelle, à Berne est entièrement fédéral et s'occupe exclusivement des enseignants qui oeuvrent dans le cadre de l'article constitutionnel et de la loi fédérale sur la formation professionnelle.

Une section romande a été créée en 1973.

./.

ITALIE

1. Autorité gouvernementale :

Ministero della Pubblica Istruzione
54, Via Guidobaldo del Monte
I - 00197 ROMA

2. Centres pour la formation continue :

Une nouvelle loi vient d'être promulguée fin juin 1974 en Italie, qui prévoit de confier à des centres régionaux la formation continue des enseignants.

La liste de ces centres sera incluse dans l'inventaire définitif.